

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/033 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA SIGNATURE DES ACTES RELATIFS A L'ORGANISATION
D'EVENEMENTS DESTINES A FAIRE RECONNAITRE LES COMPETENCES
PSYCHOSOCIALES COMME OUTIL DE PROMOTION DE LA SANTE**

**AUTORIZENDU A FIRMA DI L'ATTI RILATIVI À L'ORGANIZAZIONE
D'AVVENIMENTI PÀ FÀ RICUNNOSCE E CUMPTENZE PSICUSUCIALE CUM'E
ARNESE DI PRUMUZIONE DI A SALUTE**

SEANCE DU 14 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 30 janvier 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à M. Paul LEONETTI
Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI
M. Jean-François CASALTA à M. Paul MINICONI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Frédérique DENSARI
M. Romain COLONNA à M. Hyacinthe VANNI
Mme Christelle COMBETTE à Mme Santa DUVAL
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Pierre-José FILIPPOTTI à Mme Laura FURIOLI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Michel GIRASCHI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Paulu Santu PARIGI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET

M. Camille de ROCCA SERRA à M. Xavier LACOMBE
Mme Marie SIMEONI à M. François BENEDETTI
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Pascale SIMONI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le projet porté par la Direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE :

- l'organisation d'un colloque le 16 juin 2020 intitulé « Les compétences psychosociales tout au long de la vie ».
- l'organisation d'un séminaire formation-action d'une durée de 2 jours à Corti en novembre 2020.
- pour ces manifestations, l'imputation d'un crédit de fonctionnement d'un montant de 16 500 € sur le budget de la Collectivité de Corse (chapitre 934, fonction 411, compte 6185 du programme 5213A).

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes relatifs à l'organisation des événements présentés, notamment la convention de partenariat et de financement à venir avec l'Agence Régionale de Santé, et les courriers afférents à la communication et à l'information.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 14 février 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long, sweeping stroke extending downwards and to the right.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

FÀ RICUNNOSCE E CUMPETENZE PSICUSUCIALE CUM'E
ARNESE DI PRUMUZIONE DI A SALUTE

FAIRE RECONNAITRE LES COMPETENCES
PSYCHOSOCIALES COMME OUTIL DE PROMOTION DE
LA SANTE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La promotion de la santé, qu'il s'agisse de la santé au travail ou de la santé des populations que les agents de la Direction générale adjointe aux affaires sociales et sanitaires (DGASS) accompagnent au quotidien, s'inscrit dans la lignée de la définition proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « un état de complet bien-être physique, mental et social ».

Elle se situe donc dans une double perspective : permettre aux populations d'améliorer leur santé en leur donnant les moyens d'un plus grand contrôle, et faire de la santé une ressource de la vie quotidienne.

La promotion de la santé, pour se déployer pleinement, doit prendre en compte l'environnement global, notamment l'action sociale, le logement, la justice, l'emploi, la mobilité, l'aménagement du territoire et le développement durable.

La réalisation des deux actions décrites ci-après sera l'occasion de moments fondateurs pour la DGASS, visant le déploiement d'actions collectives de développement des compétences psychosociales (CPS) pour :

- faire de la lutte contre les inégalités sociales, territoriales et de santé dès l'enfance une priorité, à travers les politiques sanitaires, sociales et éducatives.
- rendre effectif l'accès aux droits fondamentaux, dont font partie les soins, la prévention, la protection sociale et les mesures intersectorielles en direction des plus vulnérables.

Les compétences psychosociales stimulent le bien-être et le progrès social, c'est ce qu'affirme l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) depuis 2014.

Agir pour développer les compétences psycho sociales est un des axes de travail retenu par la collectivité pour permettre aux personnes de développer leurs ressources cognitives et affectives afin de prendre des décisions éclairées et responsables quant à leur santé.

Pourtant, la promotion de la santé, en tant que concept et champ de pratiques, reste encore aujourd'hui mal connue et peu intégrée dans les pratiques des professionnels.

Parallèlement se développe un besoin de réflexion, d'échanges et de formation collective pour tous les acteurs des champs de la santé, du médico-social, du social et de l'éducatif.

2 actions sont ainsi proposées par le Conseil Exécutif :

1. Organisation d'un colloque le 16 juin 2020 sur une journée à Ajaccio :
Il concerne l'ensemble des services du pôle santé-social et aura pour objectifs :
 - de construire une culture commune, et de disposer d'un langage partagé autour du concept des CPS.
 - de découvrir des expériences et des outils pouvant être intégrés aux pratiques professionnelles dans une perspective de promotion de la santé.

2. Organisation d'un séminaire formation-action :
Ce séminaire, organisé en novembre 2020 sur 2 journées à Corti, concernera les agents volontaires et motivés pour développer dans leurs pratiques d'interventions (managériales ou auprès des publics) des outils de développement des compétences psychosociales.
Le séminaire sera construit conjointement avec l'Agence Régionale de Santé car un co-financement de l'évènement est demandé. Il sera donc ouvert aux agents de la Collectivité de Corse, mais également aux acteurs institutionnels et associatifs des secteurs médico-sociaux du territoire.

Ces deux évènements ont été portés au budget 2020 de la CdC, et représentent une dépense totale de 33 000 €, cofinancés par l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 50 % dans le cadre du Fonds d'Intervention Régionale (FIR) et une dépense pour le budget de la DGA portée à 16 500 €.

L'imputation budgétaire se fera sur le programme 5213A, compte 6185, fonction 411, chapitre 934.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le projet global tel qu'il vous a été présenté.

- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes relatifs à l'organisation des évènements présentés, notamment la convention de partenariat et de financement avec l'ARS, ainsi que les divers courriers d'information et d'invitation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.